

## IV

(Informations)

## INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

**Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (CE) n° 800/2008 de la Commission déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégorie)**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/C 278/01)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36029 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	PIEMONTE Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Regione Piemonte — Direzione Innovazione, Ricerca, Università, Sviluppo Energetico Sostenibile Corso Regina Margherita 174 — Torino <a href="http://www.regione.piemonte.it/innovazione/">http://www.regione.piemonte.it/innovazione/</a>
Titre de la mesure d'aide	Linea d'azione II.4 — Agevolazioni per l'efficienza energetica e l'uso di fonti di energia rinnovabile nelle imprese.
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	— DGR n. 5-4929 del 19 novembre 2012: Approvazione del Piano d'Azione 2012-2013 per una prima attuazione dell'Atto di indirizzo per la pianificazione energetica regionale approvato con dgr n. 19-4076 del 2 luglio 2012. — DD n. 141 del 14 dicembre 2012: Approvazione del Bando «Piu» Green 2013 — Agevolazioni per l'efficienza energetica e l'uso di fonti di energia rinnovabile nelle imprese
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	14.12.2012-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 5,0000 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe

Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	POR/FESR CRO Piemonte 2007-2013 — EUR 1,90 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20,0000 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la cogénération à haut rendement (art. 22)	45,0000 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45,0000 %	20 %
Aide régionale — régime (art. 13)	10,0000 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regione.piemonte.it/innovazione/>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36245 (13/X)
État membre	Bulgarie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	Bulgaria Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Управляващ орган на Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика“ Република България, гр. София, ул. „Славянска“ №8 дирекция „Европейски фондове за конкурентоспособност“ на Министерство на икономиката, енергетиката и туризма <a href="http://www.opcompetitiveness.bg">www.opcompetitiveness.bg</a>
Titre de la mesure d'aide	открита процедура за конкурентен подбор на проекти с определен срок за кандидатстване: BG161PO003-2.4.02 „Подкрепа за развитието на клъстерите в България“
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	ПМС № 121/2007 г. (обн., ДВ, бр. 45/2007 г., посл. изм. бр. 60/2012 г.); Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика“, ССИ Номер: 2007BG161PO003: <a href="http://www.opcompetitiveness.bg/module3.php?menu_id=36">http://www.opcompetitiveness.bg/module3.php?menu_id=36</a> ; Насоки за кандидатстване по открита процедура за конкурентен подбор: BG161PO003-2.4.02 „Подкрепа за развитието на клъстерите в България“

Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	15.2.2013-16.4.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE, AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES, Fabrication de produits à base de tabac, Fabrication de textiles, Industrie de l'habillement, Industrie du cuir et de la chaussure, Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie, Industrie du papier et du carton, Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, Fabrication d'équipements électriques, Industrie chimique, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, Métallurgie, Fabrication d'autres matériels de transport, Fabrication de meubles, Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements, Activités des organisations et organismes extraterritoriaux, Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, Industrie pharmaceutique, Cokéfaction et raffinage, Fabrication de machines et équipements n.c.a., ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES, Enseignement, SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE, Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire, COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION, CONSTRUCTION, TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION, INFORMATION ET COMMUNICATION, ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE, ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES, ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES, ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ, Autres industries manufacturières, Réparation et installation de machines et d'équipements, Industrie automobile, Fabrication de produits de boulangerie pâtisserie et de pâtes alimentaires, INDUSTRIES EXTRACTIVES, Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie, Fabrication de condiments et assaisonnements, Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a., Fabrication de plats préparés, Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques, Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	BGN 19,5600 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	Европейски фонд за регионално развитие; Оперативна програма „Развитие на конкурентоспособността на българската икономика“ 2007-2013, одобрена от Европейската Комисия с ССИ Номер: 2007BG161PO003 — BGN 16,62 (millions)

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.opcompetitiveness.bg/module4.php?menu\\_id=45&id=114](http://www.opcompetitiveness.bg/module4.php?menu_id=45&id=114)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36355 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	UNITED KINGDOM Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	UK Department of Business Innovation & Skills 1 Victoria Street London SW1H 0ET United Kingdom <a href="https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-business-innovation-skills">https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-business-innovation-skills</a>
Titre de la mesure d'aide	Regional Growth Fund
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Industrial Development Act 1982
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32538
Durée	1.4.2011-31.3.2015
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 700,0000 (millions)
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit, Subvention directe, Avances remboursables, Bonification d'intérêts
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50,0000 %	—
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50,0000 %	—
Aides sous forme de capital-investissement (art. 28-29)	1 300 000,0000 GBP	—
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100,0000 %	—
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	20 %
Aides aux études de faisabilité technique (art. 32)	75,0000 %	—
Aides destinées à couvrir les coûts liés aux droits de propriété industrielle des PME (art. 33)	100,0000 %	—
Aides à la recherche et au développement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche (art. 34)	100,0000 %	—
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	870 000,0000 GBP	—
Aides pour le recours à des services de conseil en innovation et de soutien à l'innovation (art. 36)	174 000,0000 GBP	—
Aides pour l'engagement temporaire de personnel hautement qualifié (art. 37)	50,0000 %	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25,0000 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60,0000 %	20 %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50,0000 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75,0000 %	—
Aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (art. 42)	100,0000 %	—
Aide régionale — régime (art. 13)	30,0000 %	20 %
Aides à l'investissement permettant aux entreprises de dépasser les normes communautaires ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art. 18) (Référence aux normes concernées: Various)	35,0000 %	20 %
Aides à l'acquisition de nouveaux véhicules de transport qui vont au-delà des normes communautaires ou qui augmentent le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes communautaires (art.19)	35,0000 %	20 %

Aides à l'adaptation anticipée des PME aux futures normes communautaires (art. 20)	15,0000 %	—
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	20,0000 %	20 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45,0000 %	20 %
Aides aux études environnementales (art. 24)	50,0000 %	20 %
Aides aux petites entreprises nouvellement créées (art. 14)	35,0000 %	—
Aides aux petites entreprises nouvellement créées par des femmes entrepreneures (art.16)	15,0000 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://www.gov.uk/understanding-the-regional-growth-fund#legal-bases-for-rgf>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36795 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BOLZANO-BOZEN Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Provincia autonoma di Bolzano Bolzano — via Raiffeisen 5 <a href="http://www.provincia.bz.it/economia">www.provincia.bz.it/economia</a>
Titre de la mesure d'aide	Criteri per l'applicazione della LP 4/1997 — «Interventi della Provincia autonoma Bolzano — Alto Adige per il sostegno dell'economia» e della LP n. 9/91 — «Costituzione di fondi di rotazione per l'incentivazione delle attività economiche» — settori: artigianato, industria, commercio, servizi, innovazione e cooperative, turismo
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	legge provinciale n. 4/1997 e n. 9/91 delibera della giunta provinciale n. 599 del 15 aprile 2013
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.32898
Durée	15.4.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, CONSTRUCTION, COMMERCE; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES, TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE, HÉBERGEMENT ET RESTAURATION, AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES
Type de bénéficiaire	PME

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 32,1900 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Autres — finanziamenti agevolati: partecipazione al capitale con quote capitale a tasso 0%	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à la participation des PME aux foires (art. 27)	50 %	—
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	35 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	0 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—
Aides aux services de conseil en faveur des PME (art. 26)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.provincia.bz.it/economia/Beschluss\\_599.pdf](http://www.provincia.bz.it/economia/Beschluss_599.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36917 (13/X)
État membre	Pologne
Numéro de référence de l'État membre	PL
Nom de la région (NUTS)	Lubelskie, Podlaskie, Swietokrzyskie, Warminsko-Mazurskie, Podkarpackie Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Polska Agencja Rozwoju Przedsiębiorczości ul. Pańska 81/83 00-834 Warszawa www.parp.gov.pl
Titre de la mesure d'aide	Rozporządzenie Ministra Rozwoju Regionalnego z dnia 21 marca 2013 r. w sprawie udzielania przez Polską Agencję Rozwoju Przedsiębiorczości pomocy finansowej na tworzenie i umożliwienie dostępu do sieci szerokopasmowej w ramach Programu Operacyjnego Rozwój Polski Wschodniej 2007-2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	1) Program Operacyjny Rozwój Polski Wschodniej 2007-2013, zatwierdzony wydanym w dniu 28.6.2012 r. przez Komisję Europejską sprostowaniem nr C(2012)4173 do decyzji z dnia 23.12.2011 r. nr K (2011) 9789 zmieniającej decyzję Komisji z dnia 1.10.2007 r. nr K (2007) 4568; 2) Szczegółowy opis osi priorytetowych Programu Operacyjnego Rozwój Polski Wschodniej 2007-2013, z dnia 22.05.2013 r.; 3) Ustawa z dnia 6.12.2006r. o zasadach prowadzenia polityki rozwoju (Dz. U. z 2009 r. Nr 84, poz. 712 z późm. zm.)

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	17.4.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	PLN 225,0000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Art. 54 ust. 4 Rozporządzenia Rady (WE) nr 1083/2006 z dnia 11 lipca 2006 r. ustanawiające przepisy ogólne dotyczące Europejskiego Funduszu Rozwoju Regionalnego, Europejskiego Funduszu Społecznego oraz Funduszu Spójności i uchylające rozporządzenie (WE) nr 1260/1999 (Dz. Urz. UE z 31.7.2006 r. L210 str.25) – PLN 191,50 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://dokumenty.rcl.gov.pl/DU/rok/2013/pozycja/423>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36924 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BERLIN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Senatsverwaltung für Arbeit, Integration und Frauen Oranienstraße 106 D-10969 Berlin Germany <a href="http://www.berlin.de/sen/aif/">http://www.berlin.de/sen/aif/</a>
Titre de la mesure d'aide	Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin 2013-2018 (Förderung des Besuchs einer Berufsschule oder überbetrieblichen Berufsbildungstätte außerhalb Berlins bei anerkannten Ausbildungsberufen mit geringer Zahl Auszubildender (Splitterberufe))
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§§ 23, 44 Landshaushaltsordnung Berlin, Verwaltungsvorschriften über die Gewährung von Zuschüssen zur Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin vom 28. Mai 2013 (Abl. Nr. 26, S. 1142-1145 vom 14.6.2013)

Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2013-31.3.2018	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,1200 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	8 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf](http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung_2013_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung_2013_2018.pdf)

<http://www.hwk-berlin.de/ausbildung/fuer-betriebe/foerdermoeglichkeiten/foerderung-berufsausbildung.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36925 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BERLIN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Senatsverwaltung für Arbeit, Integration und Frauen Oranienstraße 106 D-10969 Berlin Germany <a href="http://www.berlin.de/sen/aif/">http://www.berlin.de/sen/aif/</a>
Titre de la mesure d'aide	Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin 2013-2018 (Übernahme von Auszubildenden)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§§ 23, 44 Landeshaushaltsordnung Berlin, Verwaltungsvorschriften über die Gewährung von Zuschüssen zur Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin vom 28. Mai 2013 (ABl. Nr. 26, S. 1142-1145 vom 14.6.2013)
Type de mesure	Régime d'aide

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2013-31.3.2018	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,1400 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	19 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf](http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung_2013_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung_2013_2018.pdf)

<http://www.hwk-berlin.de/ausbildung/fuer-betriebe/foerdermoeglichkeiten/foerderung-berufsausbildung.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36926 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BERLIN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Senatsverwaltung für Arbeit, Integration und Frauen Oranienstraße 106 D-10969 Berlin Germany <a href="http://www.berlin.de/sen/aif/">http://www.berlin.de/sen/aif/</a>
Titre de la mesure d'aide	Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin 2013-2018 (Verbundausbildung)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§§ 23, 44 Landshaushaltsordnung Berlin, Verwaltungsvorschriften über die Gewährung von Zuschüssen zur Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin vom 28. Mai 2013 (ABl. Nr. 26, S. 1142-1145 vom 14.6.2013)
Type de mesure	Régime d'aide

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2013-31.3.2018	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,4300 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	29 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf](http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung_2013_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung_2013_2018.pdf)

<http://www.hwk-berlin.de/ausbildung/fuer-betriebe/foerdermoeglichkeiten/foerderung-berufsausbildung.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36927 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BERLIN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Senatsverwaltung für Arbeit, Integration und Frauen Oranienstraße 106 D-10969 Berlin Germany <a href="http://www.berlin.de/sen/aif/">http://www.berlin.de/sen/aif/</a>
Titre de la mesure d'aide	Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin 2013-2018 (Förderung von weiblichen Auszubildenden)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§§ 23, 44 Landeshaushaltsordnung Berlin, Verwaltungsvorschriften über die Gewährung von Zuschüssen zur Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin vom 28. Mai 2013 (ABl. Nr. 26, S. 1142-1145 vom 14.6.2013)
Type de mesure	Régime d'aide

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2013-31.3.2018	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,7800 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	29 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.hwk-berlin.de/ausbildung/fuer-betriebe/foerdermoeglichkeiten/foerderung-berufsausbildung.html>

[http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf](http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung_2013_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung_2013_2018.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36928 (13/X)
État membre	Allemagne
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	BERLIN Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Senatsverwaltung für Arbeit, Integration und Frauen Oranienstraße 106 D-10969 Berlin Germany <a href="http://www.berlin.de/sen/aif/">http://www.berlin.de/sen/aif/</a>
Titre de la mesure d'aide	Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin 2013-2018 (Förderung von auf dem Arbeitsmarkt benachteiligten Jugendlichen)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	§§ 23, 44 Landeshaushaltsordnung Berlin, Verwaltungsvorschriften über die Gewährung von Zuschüssen zur Förderung der Berufsausbildung im Land Berlin vom 28. Mai 2013 (Abl. Nr. 26, S. 1142-1145 vom 14.6.2013)
Type de mesure	Régime d'aide

Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	1.6.2013-31.3.2018	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 0,5600 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	39 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung\\_2013\\_2018.pdf](http://www.berlin.de/imperia/md/content/sen-arbeit/besch-impulse/ausbildung/berufsausbildung_2013_2018.pdf?start&ts=1371484108&file=berufsausbildung_2013_2018.pdf)

<http://www.hwk-berlin.de/ausbildung/fuer-betriebe/foerdermoeglichkeiten/foerderung-berufsausbildung.html>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36932 (13/X)
État membre	Danemark
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Arbejdsmarkedsstyrelsen Holmens Kanal 20 DK-1016 København K ams@ams.dk
Titre de la mesure d'aide	Ansættelse med løntilskud
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lov om integration af udlændinge i Danmark (integrationsloven), jf. lovbekendtgørelse nr. 1071 af 16. november 2012, som ændret ved § 3 i lov nr. 430 af 1. maj 2013,
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.1.2013-31.12.2013

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	DKK 7,2000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://www.retsinformation.dk/Forms/r0710.aspx?id=141466>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36943 (13/X)
État membre	Lettonie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(a)
Organe octroyant l'aide	Valsts akciju sabiedrība "Latvijas Hipotēku un zemes banka" Doma laukums 4, Rīga, LV 1977, Latvija www.hipo.lv
Titre de la mesure d'aide	Investīciju aizdevumi komersantu konkurētspējas uzlabošanai (grozījumi)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Ministru kabineta 17.2.2009. noteikumi nr. 164 "Noteikumi par aizdevumiem komersantu konkurētspējas uzlabošanai"
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 348/2010
Durée	22.5.2013-31.12.2013

Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Services d'information, ADMINISTRATION PUBLIQUE, ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES, Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie, Industrie de l'habillement, Industrie du cuir et de la chaussure, Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Cokéfaction et raffinage, Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques, Fabrication d'équipements électriques, Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, Fabrication de machines et équipements n.c.a., Industrie automobile, Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant, Construction aéronautique et spatiale, Construction de véhicules militaires de combat, Fabrication de matériels de transport n.c.a., Fabrication de meubles, Autres industries manufacturières, Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums, Fabrication d'autres produits chimiques, Industrie pharmaceutique, Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, Fabrication d'éléments en métal pour la construction, Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques, Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central, Forge, emboutissage, estampage; métallurgie des poudres, Traitement et revêtement des métaux; usinage, Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie, Fabrication d'autres ouvrages en métaux, Industrie du papier et du carton, Extraction d'hydrocarbures, Sylviculture et exploitation forestière, Extraction de minerais métalliques, Autres industries extractives, Services de soutien aux industries extractives, Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande, Transformation et conservation de fruits et légumes, Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales, Travail des grains; fabrication de produits amylacés, Fabrication de produits de boulangerie pâtisserie et de pâtes alimentaires, Fabrication d'autres produits alimentaires, Réparation et installation de machines et d'équipements, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ, Captage, traitement et distribution d'eau, Collecte et traitement des eaux usées, Collecte des déchets, Récupération, CONSTRUCTION, Hébergement, Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition, Programmation, conseil et autres activités informatiques, Fabrication d'aliments pour animaux, Fabrication de boissons, Fabrication de textiles	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LVL 8,7000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Prêt à taux réduit	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	2.2.1.4. aktivitāte – Aizdevumi komersantu konkurētspējas uzlabošanai. Tīks līdzfinansēta no ERAF līdzekļiem. — LVL 40,31 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	15 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://likumi.lv/doc.php?id=188596>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36962 (13/X)	
État membre	Finlande	
Numéro de référence de l'État membre	—	
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(c), Régions non assistées	
Organe octroyant l'aide	Liikenne- ja viestintäministeriö PL 31, 00023 VALTIONEUVOSTO Eteläesplanadi 16, Helsinki www.lvm.fi	
Titre de la mesure d'aide	Avustus digitaalisten palveluiden toimintaympäristön kehittämiseen	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Valtion kolmas lisätalousarvio 2012: momentti 31.40.43 Digitaalisten palveluiden toimintaympäristön kehittäminen (Eduskunnan kirjelmä EK 29/2012 vp – HE 136/2012 vp, HE 163/2012 vp) Valtionavustuslaki (688/2001)	
Type de mesure	Aide ad hoc	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Date d'octroi	A partir de 27.6.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME – Tieto- ja viestintäteollisuuden tutkimus TIVIT Oy	
Montant total de l'aide ad hoc accordée à l'entreprise	EUR 2,0000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.lvm.fi/strategiat-ja-selonteot/-/mahti/asia/62769>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36981 (13/X)	
État membre	Lituanie	

Numéro de référence de l'État membre	LT	
Nom de la région (NUTS)	Lithuania Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	Lietuvos Respublikos ūkio ministerija Gedimino pr.38, LT-01104 Vilnius, Lietuva www.ukmin.lt	
Titre de la mesure d'aide	2009–2014 m. Norvegijos finansinio mechanizmo Žaliosios pramonės inovacijų programos Mažųjų projektų schema Gedimino pr.38, LT-01104 Vilnius, Lietuva	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Lietuvos Respublikos ūkio ministro 2013 m. birželio 4 d. įsakymas Nr. 4-507 „Dėl gairių pareiškėjams gauti paramą pagal 2009–2014 m. Norvegijos finansinio mechanizmo Žaliosios pramonės inovacijų programos Mažųjų projektų schemą patvirtinimo“ (Žin., 2013, Nr. 59-2961)	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	12.6.2013-30.4.2016	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	LTL 5,8000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	40 %	20 %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	40 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	40 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc\\_l?p\\_id=450219&p\\_query=&p\\_tr2=2](http://www3.lrs.lt/pls/inter3/dokpaieska.showdoc_l?p_id=450219&p_query=&p_tr2=2)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36986 (13/X)
État membre	Italie

Numéro de référence de l'État membre	ITD5	
Nom de la région (NUTS)	EMILIA-ROMAGNA Zones mixtes	
Organe octroyant l'aide	Regione Emilia-Romagna — Direzione Generale Attività Produttive, COMmercio e Turismo via Aldo Moro 44, 40127 Bologna Italia <a href="http://imprese.regione.emilia-romagna.it">http://imprese.regione.emilia-romagna.it</a>	
Titre de la mesure d'aide	Ricerca Innovazione Crescita	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Delibera di Giunta Regionale n. 266/2012	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	24.12.2012-30.11.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION, CONSTRUCTION, INFORMATION ET COMMUNICATION, ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10,0000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	Attività I.1.2 Por FESR 2007-2013 — EUR 2,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50 %	10 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://imprese.regione.emilia-romagna.it/Finanziamenti/ricerca-e-innovazione/bando-ricerca-innovazione-e-crescita>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36989 (13/X)
État membre	Italie
Numéro de référence de l'État membre	—

Nom de la région (NUTS)	BASILICATA Article 107(3)(a)	
Organe octroyant l'aide	REGIONE BASILICATA DIPARTIMENTO ATTIVITA' PRODUTTIVE POLITICHE DELL'IMPRESA INNOVAZIONE TECNOLOGICA VIA VINCENZO VERRASTRO, 8 — 85100 POTENZA (PZ) <a href="http://www.basilicatanet.it">http://www.basilicatanet.it</a>	
Titre de la mesure d'aide	DGR n.87 del 29.1.2013 — art.17 della L.R. 28.12.2007 n.28 come modificato dalla L.R. 9.8.2012 n.19. Direttive per la realizzazione di piani di reindustrializzazione dei siti produttivi inattivi nella Regione Basilicata. Approvazione avviso pubblico per la realizzazione del piano di reindustrializzazione del sito produttivo inattivo ex «ME.COM. srl» ubicato nel Comune di Senise (PZ)	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Deliberazione di Giunta Regionale n.272 del 12.3.2013 pubblicata sul Bollettino Ufficiale della Regione Basilicata n° 9 del 1° aprile 2013	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	—	
Durée	12.3.2013-31.12.2015	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ, PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	
Type de bénéficiaire	PME	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 10,0000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aide régionale — régime (art. 13)	50 %	0 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.regionebasilicata.it/giunta/site/giunta/detail.jsp?otype=1058&id=1044740&dep=100055&tipoBando=I>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.36990 (13/X)
État membre	Pays-Bas

Numéro de référence de l'État membre	NLD	
Nom de la région (NUTS)	LIMBURG (NL) Régions non assistées, Article 107(3)(c)	
Organe octroyant l'aide	Provincie Limburg Limburglaan 10 6229 GA Maastricht www.limburg.nl	
Titre de la mesure d'aide	Nadere subsidieregels voor de vestiging of uitbreiding van bedrijven of instellingen in Limburg 2009-2013	
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Algemene Subsidieverordening 2012 Provincie Limburg	
Type de mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification X 548/2009	
Durée	14.6.2013-31.12.2013	
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise	
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,5000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %
Aides à l'embauche de travailleurs défavorisés sous forme de subventions salariales (art. 40)	50 %	—
Aides à l'emploi de travailleurs handicapés sous forme de subventions salariales (art. 41)	75 %	—
Aides destinées à compenser les surcoûts liés à l'emploi de travailleurs handicapés (art. 42)	100 %	—

Aide régionale — régime (art. 13)	10 %	20 %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20 %	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.limburg.nl/Beleid/Europa/Kennisgevingen\\_staatssteun/Voorgenomen\\_steun\\_aan\\_ondernemers\\_die\\_zich\\_in\\_Limburg\\_vestigen\\_of\\_ondernemers\\_die\\_een\\_in\\_Limburg\\_gevestigde\\_onderneming\\_willen\\_uitbreiden](http://www.limburg.nl/Beleid/Europa/Kennisgevingen_staatssteun/Voorgenomen_steun_aan_ondernemers_die_zich_in_Limburg_vestigen_of_ondernemers_die_een_in_Limburg_gevestigde_onderneming_willen_uitbreiden)

[www.limburg.nl>beleid>europa>kennisgevingenstaatssteun](http://www.limburg.nl>beleid>europa>kennisgevingenstaatssteun)

[http://www.limburg.nl/e\\_Loket/Subsidies/Actuele\\_Subsidieregelingen/Economie\\_Onderwijs\\_en\\_Ruimte/Nadere\\_subsidieregels\\_vestiging\\_of\\_uitbreiding\\_van\\_bedrijven\\_of\\_instellingen\\_in\\_Limburg\\_2009\\_2013](http://www.limburg.nl/e_Loket/Subsidies/Actuele_Subsidieregelingen/Economie_Onderwijs_en_Ruimte/Nadere_subsidieregels_vestiging_of_uitbreiding_van_bedrijven_of_instellingen_in_Limburg_2009_2013)

[www.limburg.nl/subsidies>actuelesubsidieregelingen>onomie,onderwijsruimte>regeling](http://www.limburg.nl/subsidies>actuelesubsidieregelingen>onomie,onderwijsruimte>regeling)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37046 (13/X)
État membre	Espagne
Numéro de référence de l'État membre	RGE 30/2013
Nom de la région (NUTS)	COMUNIDAD VALENCIANA Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	INSTITUTO VALENCIANO DE COMPETITIVIDAD EMPRESARIAL (IVACE Energía) C/ COLON, N°1, 4ª PLANTA 46004 VALENCIA <a href="http://www.aven.es">www.aven.es</a>
Titre de la mesure d'aide	AYUDAS EN MATERIA DE ENERGÍAS RENOVABLES Y BIOCARBURANTES 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	RESOLUCIÓN de 28 de junio de 2013, del presidente del Instituto Valenciano de Competitividad Empresarial (IVACE), por la que se convocan ayudas en materia de energías renovables y biocarburantes, para el ejercicio 2013 (DOCV núm. 7062, de 8 de julio de 2013). ORDEN 1/2012, de 12 de marzo, de la Conselleria de Economía, Industria y Comercio, por la que se establece el procedimiento y el marco general para la concesión de ayudas por la Agencia Valenciana de la Energía. (DOCV núm. 6740, de 23.3.2012)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	9.7.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 2,7000 (millions)
Pour les garanties	—

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	FEDER POCV 2007-2013 — EUR 1,99 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	45,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://www.docv.gva.es/datos/2013/07/08/pdf/2013\\_7125.pdf](http://www.docv.gva.es/datos/2013/07/08/pdf/2013_7125.pdf)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37051 (13/X)
État membre	Hongrie
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(a), Article 107(3)(c)
Organe octroyant l'aide	Nemzeti Fejlesztési Minisztérium 1011 Budapest Fő u. 44-50. <a href="http://www.kormany.hu/hu/nemzeti-fejlesztési-miniszterium">http://www.kormany.hu/hu/nemzeti-fejlesztési-miniszterium</a>
Titre de la mesure d'aide	Képzési támogatás nyújtása a Turisztikai Célelőirányzatból
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	a Turisztikai Célelőirányzat felhasználásának és kezelésének részletes szabályairól szóló 8/2013. (II. 28.) NFM rendelet
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	3.3.2013-31.12.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	HUF 100,0000 (millions)
Pour les garanties	—
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe
Référence à la décision de la Commission	—
Si cofinancement par des fonds communautaires	—

Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Formation spécifique (art. 38, paragraphe 1)	25 %	20 %
Formation générale (art. 38, paragraphe 2)	60 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

[http://net.jogtar.hu/jr/gen/hjegy\\_doc.cgi?docid=A1300008.NFM](http://net.jogtar.hu/jr/gen/hjegy_doc.cgi?docid=A1300008.NFM)

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37056 (13/X)
État membre	Royaume-Uni
Numéro de référence de l'État membre	33355 (11/X)
Nom de la région (NUTS)	NORTH EAST, NORTH WEST, YORKSHIRE AND THE HUMBER Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Department for Communities and Local Government Eland House, Bressenden Place, London, SW1E 5DU <a href="https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-communities-and-local-government">https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-communities-and-local-government</a>
Titre de la mesure d'aide	The English Property Support State Aid Scheme
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	The European Communities Act 1972; The Local Government, Planning and Land Act 1980; The Leasehold Reform, Housing and Urban Development Act 1993; The Local Government Act 2000; The Public Contracts Regulations SI 2006 No 5; The Local Government Act 2007; The Housing and Regeneration Act 2008; and The European Communities (Finance) Act 2008
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.33355
Durée	12.7.2013-1.7.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	GBP 1 500,0000 (millions)
Pour les garanties	GBP 0,00 (millions)

Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe, Prêt à taux réduit, Fourniture de capital-investissement	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	ERDF — GBP 750,00 (millions)	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME (art.15)	20,0000 %	—
Aide régionale — régime (art. 13)	35,0000 %	20 %
Aides ad hoc (art.13.1)	35,0000 %	20 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://www.gov.uk/erdf-national-guidance>

State Aid Guidance

[https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/211284/The\\_English\\_Property\\_Development\\_State\\_Aid\\_Scheme\\_v\\_1\\_6.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/211284/The_English_Property_Development_State_Aid_Scheme_v_1_6.pdf)

The scheme

<https://www.gov.uk/erdf-programmes-and-resources>

The Department's ERDF pages

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37086 (13/X)
État membre	Autriche
Numéro de référence de l'État membre	—
Nom de la région (NUTS)	OESTERREICH Article 107(3)(a), Article 107(3)(c), Régions non assistées, Zones mixtes
Organe octroyant l'aide	Bundesministerium für Wirtschaft, Familie und Jugend, Abt. C1/11 Bundesministerium für Wirtschaft, Familie und Jugend Stubenring 1, 1010 Wien <a href="http://www.bmwfj.gv.at">www.bmwfj.gv.at</a>
Titre de la mesure d'aide	Richtlinien zur Förderung von Gründung und Aufbau junger, innovativer, technologieorientierter Unternehmen (JITU-Richtlinien)
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Richtlinien zur Förderung von Gründung und Aufbau junger, innovativer, technologieorientierter Unternehmen (JITU-Richtlinien)
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	1.6.2013-30.6.2014
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME

Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 12,0000 (millions)	
Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides aux jeunes entreprises innovantes (art. 35)	1 000 000,0000 EUR	—

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<http://www.bmwfj.gv.at/ForschungUndInnovation/Foerderungen/Seiten/Seedfinancing.aspx>

<http://www.awsg.at/Content.Node/foerderungen/gruender-hightech/48257.php>

Numéro de référence de l'aide d'État	SA.37092 (13/X)
État membre	Pays-Bas
Numéro de référence de l'État membre	NL
Nom de la région (NUTS)	— Article 107(3)(c), Régions non assistées
Organe octroyant l'aide	Ministerie van Economische Zaken (AgentschapNL) Postbus 8242 3503 RE Utrecht <a href="https://www.agentschapnl.nl/">https://www.agentschapnl.nl/</a>
Titre de la mesure d'aide	Regeling Topsector Energieprojecten 2013
Base juridique nationale (référence à la publication officielle nationale concernée)	Regeling van de Minister van Economische Zaken van 28 juni 2013, nr. WJZ/13084435, tot wijziging van de Subsidiereregeling energie en innovatie in verband met subsidiëring van Topsector energieprojecten alsmede wijziging van de Regeling openstelling en subsidieplafonds EZ 2013.
Type de mesure	Régime d'aide
Modification d'une mesure d'aide existante	—
Durée	3.7.2013-19.9.2013
Secteur(s) économique(s) concerné(s)	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide
Type de bénéficiaire	PME, grande entreprise
Montant annuel total du budget prévu au titre du régime	EUR 53,5500 (millions)

Pour les garanties	—	
Instrument d'aide (art. 5)	Subvention directe	
Référence à la décision de la Commission	—	
Si cofinancement par des fonds communautaires	—	
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Recherche fondamentale [art. 31, paragraphe 2, point a)]	100,0000 %	—
Recherche industrielle [art. 31, paragraphe 2, point b)]	50,0000 %	10 %
Développement expérimental [art. 31, paragraphe 2, point c)]	25,0000 %	10 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans les économies d'énergie (art. 21)	40,0000 %	10 %
Aides environnementales en faveur des investissements dans la promotion de l'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables (art. 23)	40,0000 %	10 %

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide:

<https://zoek.officielebekendmakingen.nl/stcrt-2013-17352.html>